

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

Vous devez signer ce mandat puis le transmettre à votre établissement bancaire.

Assurez-vous que votre établissement bancaire a enregistré la RUM ci-dessous avant tout premier paiement sur le compte désigné.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction Générale des Finances Publiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. **Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.**

Veuillez compléter les champs marqués *

Référence Unique de Mandat (RUM) *	
n n	D G F I P
SIREN (ou IDSP) du débiteur *	
Raison sociale du débiteur *	
Titulaire du compte bancaire (pouvant être différent du débiteur) *	
Civilité / Forme juridique *	Nom / Prénom ou Raison sociale *
Adresse *	
Coordonnées du compte – IBAN *	
Bank Identifier Code – BIC. Vous devez compléter ce champ seulement si l'établissement bancaire est situé hors de l'Espace Économique Européen.	
Nom du créancier	Direction Générale des Finances Publiques
Identifiant Créancier SEPA	F R 9 3 Z Z Z 5 3 I 3 5 I
Adresse *	REGIE DE RECETTES GROUPEES AFFAIRES SCOLAIRES-ECOLE DE MUSIQUE – JEUNESSE ET SPORT PLACE DU GENERAL MAGNAN 83390 CUERS
Type de paiement	Paiement récurrent
Lieu *	A , le Date *
Veuillez signer ici *	
Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Direction Générale des Finances Publiques. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payeur, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	